

**VILLE**  
**DE**  
**MOULINS-LÈS-METZ**

**SEANCE DU TRENTE-ET-UN OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS à 20 H 00**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Département  
de la Moselle

Arrondissement  
de METZ

Nombre des Membres  
du Conseil Municipal  
élus : 29

Nombre des Membres  
en fonction : 29

Nombre des Membres  
qui ont assisté à  
la séance : 18

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 21

Convoqués le :  
25/10/2023

**Etaient présents** : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Adjoints au Maire. Monsieur Léo KANNY, Madame Monique SCHALLER, Monsieur Michel LEICK, Madame Pascale HOLLE, Madame Dominique LANCERON, Monsieur Michel SCHALLER, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Laurent PERRIN, Monsieur Yann MAUCOURT, Madame Michelle WIBRATTE, Conseillers Municipaux.

**Etaient excusés** : Monsieur Jean-Yves BEGUE

**Etaient absents** : Monsieur Francis GUEHERY, Madame Jeannine BILLOTTE, Madame Valérie BOHR, Monsieur Farès CHABI, Monsieur Clément CONROUX, Madame Rachel NICOLAS, Madame Vanessa CARRARA

**Absents ayant donné pouvoir :**

Monsieur Romuald DUDA, Adjoint au Maire, ayant donné pouvoir à Madame Maryse GLEMET.

Madame Nadège DRISSI, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Michelle WIBRATTE.

Madame Virginie GELLENONCOURT, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Monsieur Yann MAUCOURT.

**Secrétaire de séance** : Madame Annick CAULIER

=====

**POINT 2023-64- Convention d'occupation du domaine public**

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

Dans le cadre de son activité de service public de production et de distribution d'eau potable, la Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz procède à l'installation, sur des points stratégiques du territoire caractérisés par leur grande hauteur, de dispositifs permettant notamment la télérelève des compteurs d'eau.

Afin d'améliorer la couverture du territoire de l'ensemble des communes membres, et bénéficiant à ce titre de ce service public de l'eau potable, la Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz souhaite bénéficier d'un emplacement sur le toit de la mairie de la commune Moulins-lès-Metz pour l'installation d'un dispositif de télérelève.

Une convention est donc nécessaire afin de définir les modalités d'occupation temporaire du domaine public, à occuper à titre précaire et révocable l'emplacement situé parcelle 0151 section 01, rue de la Mairie d'une surface de 1m<sup>2</sup>.

La présente convention d'occupation est consentie moyennant une redevance de 50,00 € (cinquante euros) par an.

Le détail des modalités figure dans le contenu de la convention jointe à la présente délibération.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

**APPROUVE** tous les termes de la convention ci-annexée

**AUTORISE** Monsieur le Maire de Moulins-lès-Metz à signer la convention et toutes les pièces afférentes à sa mise en œuvre,

**CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

**Approuvé à l'unanimité.**

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CONFORME  
MOULINS-LES-METZ, le 31/10/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20231031-2023-64-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/11/2023

Affichage : 03/11/2023

Le secrétaire de séance,  
Annick CAULIER



Le Maire,  
Jean BAUCHEZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de **2 mois** à compter de la présente notification.